Vol. XXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 11 Mai 1898. — No. 25.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ TOUS LES MERCREDIS Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba"

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN, Saint-Boniface, Manitoba, Canada

L'ESPAGNE

Cuba et les Etats-Unis

L'OPINION DE DON CARLOS

Sous ce titre, le *Matin* publie la lettre suivante:

Venise, 11 avril.

Me trouvant de passage à Venise, j'ai rendu visite au duc de Madrid, qui jadis m'avait fait un aimable accueil à Paris.

L'entretien ne pouvait manquer de toucher aux affaires d'Espagne. Le prince m'a autorisé à transmettre aux lecteurs du *Matin* un résumé aussi fidèle que possible des sentiments que lui inspirent les circonstances difficiles où sa patrie se trouve engagée.

Don Carlos proteste d'abord qu'en face d'un péril national il veut mettre au second rang toute question de parti. Il se souvient seulement qu'il est Espagnol. Il s'occupe avant tout de l'intérêt de son pays et il jugerait indigne de lui de compliquer en rien la tâche de ceux qui en ont actuellement la garde. Nul ne sera plus satisfait que lui si l'Espagne sort intacte d'une crise si redoutable. Mais si quelque concessions dommageable devait être faite, son droit, comme celui de tous ses compatriotes, serait d'en demander compte au gouvernement qui aurait laissé péricliter entre ses mains la dignité et la grandeur de la nation.

Le prince ne comprend pas que les affaires de Cuba donnent lieu à une médiation ou à un arbitrage. Les droits souverains de l'Espagne sur Cuba sont opposables à tous les Etats étrangers et ne sont pas contestables, non plus que son droit de répression à l'égard de nationaux insurgés. L'affaire spéciale du *Maine* peut être réglée par sentence arbitrale, comme toute affaire contentieuse, comme on fit autrefois pour *l'Alabama*; mais les droits de l'Espagne sur Cuba et sur ses sujets rebelles échappent à toute autorité extérieure, fût-elle le plus vénérable et la plus respectée de toutes: celle du Pape.

"Je crains, ajoute le duc de Madrid, qu'on ait invoqué cette autorité surtout pour masquer aux yeux d'un peuple religieux et fier certains abandons dont on n'eût jamais osé prendre l'initiative. Mais personne de nous ne s'y tromperait. Voyez comme le gouvernement des Etats-Unis en a profité, alors qu'il n'était pas encore préparé au premier choc d'un conflit armé. Si les Américains profitent de ce répit, quelle responsabilité pour ceux qui nous auront fait perdre en négociations stériles notre avance militaire et maritime!

"Je pense qu'un système de sages réformes devrait être appliqué à Cuba, en s'inspirant des traditions qui ont servi pour nos possessions indiennes ainsi que des coutumes et des besoins modernes.

"Chacun sait que je suis partisan des plus larges libertés locales compatibles avec l'unité nationale; mais il ne fallait pas attendre que l'insurrection eût éclaté, ni surtout qu'elle eût été appuyée et encouragée de toute nature, ou bien il fallait attendre qu'elle fût étouffée et la paix rétablie.

"Il en est de même de toute proposition d'armistice faite sous la pression extérieure. Traiter avec des rebelles armés, c'est leur reconnaître la qualité de belligérants et infirmer son propre droit.

"Je crois enfin que, si de prime abord, le gouvernement espagnol eût adopté l'attitude conforme aux yeux du peuple entier, celle de l'énergie résolue; s'il se fût, dès la première heure, montré prêt à affronter toute les conséquences de la guerre, il eût adopté la politique la plus habile en même temps que la plus digne.

"Il eût découragé des convoitises que sa temporisation n'a servi qu'à exciter, Nous savons quels sont les hasards des combats. Notre nation est accoutumée aux dures épreuves; mais toujours elle s'est serrée autour des chefs, heureux ou malheureux, qui ont défendu son bien le plus précieux, celui qui la console de la perte des autres, celui qu'il n'est au pouvoir de personnes de lui ravir: l'honneur.

"Ce qui me contriste dans les circonstances présentes, c'est que je ne suis pas sûr que notre honneur, engagé en tant de pourparlers, reste à l'abri de toute atteinte."

PETIT COURRIER

Des dépêches de Paris nous apprennent l'indignation de la France en face de la conduite des Etats-Unis et vont même jusqu'à dire que cette Puissance ne laissera pas périr les Espagnols sans leur prêter une main secourable.

La presse allemande est unanime à condammer l'attitude des Etats-Unis dans le présent conflit Américo-Espagnol, quelle attribue à l'esprit égoiste et bas des Américains; par contre, elle ne parle qu'en termes élogieux de la grandeur espagnole.

On vient de décréter l'abolition de la langue française comme langue officielle de l'Etat de la Louisiane. Pourtant, les Français sont nombreux dans cet Etat. Evidemment, ils manquent d'énergie. Le Canada français reste le dernier rempart de l'influence française en Amérique. C'est un honneur aussi redoutable que grand. Prenons garde de faiblir à notre tour!

Le séjour de Napoléon à Sainte Hélène a suscité, on le sait, toute une littérature de mémoires et de souvenirs.

Voici maintenant que l'on vient de découvrir en Angleterre un manuscrit inédit de l'amiral Malcom sur les années de captivité de l'empereur à Sainte-Hélène.

Ce manuscrit, qui contient, parait-il, de curieux détails sur les derniers moments de Napoléon, est entre les mains du colonel Malcom, fils de l'amiral anglais. Le colonel vient d'informer le prince Charles Bonaparte et le comte Primoli, qui constituent la branche romaine de la famille Bonaparte, de la découverte de ce précieux document.

UNE ENTREVUE AVEC LA REINE D'ESPAGNE

ELLE EST CONFIANTE

Une dépêche de Madrid au "Journal and Advertiser." donne le compte-rendu d'une entrevue accordée par la reine régente à une commission spéciale. Au cours de l'entrevue, la reine a dit: Nous avons presque tout l'Europe avec nous et c'est un grand encouragement, et en même temps une consolation, durant les sombres jours que nous traversons. Non pas que nous demanderons quoique ce soit des Puissances qui expriment leurs sympathies, mais au point de vue de la justice et du droit, cela nous touche profondément. Pas une journée ne se passe, sans nous apporter des lettres de l'étranger, même des Etats-Unis. Ces documents nous vont droit au cœur. Arrive ce qui pourra et ce que Dieu décidera, nous nous en souviendrons toujours. Le patriotisme espagnol, qui est l'un des traits caractéristiques de ce pays, augmente de jour en jour. Ce patriotisme n'est pas un vain mot, c'est l'une des plus admirables choses qui existent. Chacun ici est prêt à répandre la dernière goutte de son sang pour défendre son pays, à se battre comme un héros sur le champ de bataille. Les Espagnols se battent pour la défense de leur pays; les Américains, chacun pour soi. Voilà pourquoi nous sommes fiers de l'encouragement de l'Europe. Nous avons pleine confiance en l'avenir. Dieu sait que nous n'avons pas désiré la guerre et que nous avons tout fait pour l'éviter. Je puis dire que les Etats-Unis nous ont infligé toutes sortes d'humiliations, mais que chaque chose a une fin. Le gouvernement américain s'est dit: Nous pouvons demander tout ce qu'il nous plaira à l'Espagne, et après quelques récriminations, nous obtiendrons tout, parce qu'elle est trop pauvre pour faire la guerre. Raisonnant ainsi, les Etats-Unis nous ont poussé à bout. Finalement vint la rupture, au grand étonnement des Américains qui tombaient dans leur propre trappe. Ils étaient si sûrs de nous tenir dans leurs mains cause de ce qu'ils appellent notre grande pauvreté, qu'ils n'étaient pas prêts a faire la guerre. Ils ne sont pas encore prêts. "Ils disent, observa la commission, que la cause réelle du départ de leur ministre, n'était pas celle qui a été annoncée, c'est-à-dire le refus du gouvernement espagnol de revoir l'ultimatum."

"La raison donnée, répondit la reine, est pourtant la vraie, mais auparavant, le ministre américain avait déjà communiqué verbalement cet ultimatum: Cuba doit être pacifié dans 48 heures, où autrement la rupture des relations diplomatiques, c'est-à-dire la la guerre en résultera."

"Dans ces circonstances, la réception de l'ultimatum n'était pas nécessaire.

"Le gouvernement américain, continue la reine, a cédé devant la pressions de l'opinion publique. Telle est l'explication d'une situation autrement inexplicable, parce que nous avons accédé à tout ce que nous pouvions accorder.

Ils savent que le jour où le gouvernement espagnol a accordé l'autonomie à Cuba, il a pratiquement abandonné son droit sur l'Ile. Mais il est trop tard pour discuter. Le temps des paroles est passé, le temps d'agir est venu. Ayons confiance en Dieu et dans l'avenir. Qui peut dire que l'Europe n'interviendra pas après la première bataille sérieusé?

L'EUROPE ET L'ATTITUDE DES ETATS-UNIS

La "Gazette de Westminster," proteste contre les prétentions des journaux américains qui disent que les Etats-Unis feront ce qu'ils voudront des Philippines, les rendront, les vendront, les trafiqueront où les garderont, insinuant que l'Amérique n'a qu'à parler, et personne n'osera intervenir dans la disposition de sa capture, et dit qu'elle a peur que cette interprétation surprenne l'Europe. En entrant dans la politique européenne, les E.-Unis s'apercevront probablement que ces idées de faire ce que l'on veut avec ce que l'on prend, ne sont plus de mode.

Le premier résultat de cette interprétation sera d'argumenter le sentiment anti-américain, qui, si l'on pouvait compter sur la coopération de l'Angleterre, provoquerait vite une intervention en faveur de l'Espagne.

LA FLOTTE ESPAGNOLE ETAIT INFERIEURE

Certaines affirmations de l'"El Heraldo" ont fait sensation en cette ville. Voici ce que ce journal adit au sujet de la bataill enavale à Manille:—Même un avantage pûrement numérique, si nous en avions joui, eut été inutile sans canons de gros calibre, sans protection, sans moyens de donner à nos vaisseaux une vitesse égale des vaisseaux ennemis. Ce n'est pas une question de nombre, mais une question de qualité de vaisseaux de guerre. Nous sommes certains que l'amiral Montejo, lui-même et les braves officiers de son escadre, n'ont pas entretenu un instant l'espoir de la victoire. Nous avons lieu de croire que l'amiral Montejo a mainte fois attiré l'attention du gouvernement sur l'insuffisance de sa flotte et de ses ressources, et qu'il a répété ces affirmations en termes non équivoques après la déclaration de la guerre."

LES CARLISTES S'AGITENT

Une dépêche spéciale de Gibraltar dit que toutes les nouvelles reçues de Madrid s'accordent à dire que la situation est des plus graves. Les carlistes déploient une grande activité et ils envoient des circulaires et des lettres dans toutes les directions. Une de ces lettres a été reçue à Gibraltar par un espagnol, et elle représense Don Carlos comme "Le seul vrai patriote;" elle accuse le gouvernement de trahison et elle ajoute: "Le moment d'une révolution est arrivé."



Mercredi, 11 Mai 1898

EXTRAIT DE L'ENCYCLIQUE

Les catholiques du Manitoba voudront bien se remettre en mémoire les lignes suivantes de l'Encyclique:

"Le loi que l'on a faite dans "le but de réparation est défec- "tueuse, imparfaite, insuffisante "...Pour tout dire en un mot, il "n'a pas encore été suffisam- "ment pourvu aux droits des "catholiques et à l'éducation de "nos enfants au Manitoba. Or, "tout demande dans cette ques- "tion et en conformité avec la "justice, que l'on y pourvoie "pleinement, c'est-à-dire que "l'on mette à couvert et en sure- "té les principes immuables et "sacrés que nous avons touchés "plus haut. C'est à quoi l'on "doit viser, s'est le but que l'on "doit poursuivre avec zèle et "avec prudence."

La loi, ainsi déclarée "défectueuse, imparfaite, insuffisante," n'a pas été changée. Donc les catholiques sont encore sous le coup de l'injustice.

Or, a dit Monseigneur Taché, une chose n'est réglée que quand elle l'est suivant la justice.

Les mesures appliquées en dehors de la loi restent un acte aléatoire, et nous laissent à la merci d'une majorité pour le moins très suspecte.

Or, nous placer ainsi sous le régime du bon plaisir, n'est assurément pas se conformer à la parole du Pape nous disant que "tout demande dans cette question...que l'on mette à couvert et en sureté les principes immuables et sacrés" de l'éducation des enfants. Il devient donc évident qu'aussi longtemps que ce but ne sera pas atteint, il n'est pas exact de dire que la question scolaire est réglée, et par conséquent, le devoir de tous les catholiques est de continuer à poursuivre avec zèle et prudeuce ce but indiqué par l'Encyclique.

Etant donnés cet enseignement et l'état actuel des choses, c'est rendre un bien mauvais service à la cause des écoles que de la dire réglée; et c'est faire injure à la population catholique du Manitoba que de la représenter comme satisfaite de la position qu'on lui fait en ce moment.

Elle n'a pas lutté avec constance pour ses droits pendant huit années pour en arriver à se contenter d'un semblant de justice. Elle sait la différence qu'il y a entre reconnaître *son droit à l'école catholique*, entre mettre ce droit à couvert des vicissitudes de l'avenir par une législation efficace, et l'offre de simplement tolérer des pratiques scolaires quelque peu plus en harmonie avec nos soucis en matière d'éducation que n'en autorise la loi du pays.

Elle comprend que ces pratiques scolaires, non autorisées par la loi, on pourra les lui défendre demain aussi facilement qu'on les lui permet aujourd'hui.

Elle comprend que cette défense, que ce retour strict à la loi, qu'on persiste à ne pas modifier, la rejetterait du coup vers l'école neutre.

Elle comprend que si on lui offre de l'argent aujourd'hui, c'est pour l'amener petit à petit, à sacrifier *son droit* à l'école catholique.

Elle est trop fière, trop attachée à sa foi, trop préoccupée de l'avenir moral de ses enfants, pour consentir à un tel sacrifice.

Si on lui jette des miettes, dans sa pénurie, elle les prendra Mais elle continuera à sentir son malheur, à déplorer sa situation, loin d'en être satisfaite.

Sa détresse lui mérite qu'on ne lui impose pas au loin l'humiliation de la croire satisfaite de rester dépouillée de droits aussi chers et aussi clairs que ceux qu'on persiste à ne pas lui reconnaître, par des lois formelles.

UN INCIDENT DE LA QUESTION SCOLAIRE

Nous publions ci-après une lettre qu'une interpellation de l'honorable sénateur Landry a mise au jour. Nous l'insérons sans commentaires, toute suggestive qu'elle est:

Lettre de M. Charles Russell à Son Eminence le Cardinal Rampolla,

Rome, 26 nov. 1897.

Eminence,—Je viens d'arriver à Rome, une fois encore *sur la demande urgente des catholiques membres du gouvernement* et du parlement du Canada, aux noms desquels je me suis déjà présenté à vous. Bien que je sois venu de si loin, je n'ose pas me présenter chez Votre Eminence parce que je ne voudrais pas paraître faire pression, ou vouloir entraver le moins du monde, en se moment, la complète liberté de Sa Sainteté. De plus, je sais combien Votre Eminence est occupée et je me souviens avec quelle patience Votre Eminence a tant de fois déjà entendu nos représentations au sujet du Manitoba, que Votre Eminence comprend maintenant du reste à fond.

Je ne voudrais pas même vous donner la peine de lire cette lettre, *si je n'étais pas tout particulièrement demandé de venir à Rome par ceux que je représente* et qui, demeurant loin de Rome, ne savent pas au juste quoi faire pour plaider leur cause et pour remplir leur devoir au saint-Siège.

C'est alors pourquoi je prends la liberté d'écrire à Votre Eminence comme suit:

Il y a quelques jours les journaux du Canada faisaient paraître une note d'où il ressortait que Sa Sainteté avait publié une lettre condamnant dans les termes les plus formels les concessions obtenues pour les écoles du Manitoba.

Peu de jours après, une déclaration d'allure officielle faisait savoir que nulle lettre semblable existait.

Quoique ne reposant sur aucun fondement, la publication de cette nouvelle a créé dans le Canada un état d'esprit tel que *mes mandataires* ont pensé qu'ils manqueraient à leur devoir vis-à-vis de Sa Sainteté, s'ils n'élevaient jusqu'à Elle leurs représentations respectueuses.

Le but de ma visite est d'appeler l'attention de Votre Eminence sur le sujet dont je l'ai si souvent entretenu, à savoir, qu'une telle condamnation aurait pour la paix du Canada et la cause de l'éducation catholique dans ces pays, les effets les plus désastreux en même temps qu'il semerait parmi les catholiques eux-mêmes la discorde.

Nous ne sollicitons pas de Sa Sainteté de sanctionner comme parfaites les concessions, obtenues, mais que dans Sa sagesse Elle veuille bien les regarder comme un commencement de justice. Le temps aidant et grâce au patient travail de persuasion de leurs compatriotes, les catholiques du Manitoba peuvent espérer obtenir satisfaction. La condamnation à l'heure actuelle des concessions faites rendrait (*je suis prié d'insister sur ce point*) toute concession future impossible.

Mes instructions m'emjoignent encore de renouveler à Votre Eminence le désir que j'eus dejà l'honneur de lui exprimer que Sa Sainteté veuille bien nommer un délégué permanent pour le Canada. Le représentant de Sa Sainteté résiderait sur les lieux mêmes, mais sera en dehors des intérêts locaux et ainsi il pourrait avec plus de sagesse guider les catholiques à travers la difficultés qu'ils ont à surmonter.

Il y a un autre point que j'ose prier Votre Eminence de vouloir bien considérer.

Presqu'aussitôt que le texte latin de la lettre du Saint-Père paraîtra, des traductions différentes et mêmes contradictoires paraîtront et j'en suis sûr, tout de suite, s'élèveront des discussions bien regrettables sur l'interprétation des mots de Sa Sainteté.

Pour éviter untel malheur, est-ce qu'il est permis de suggérer à Votre Eminence, combien il serait désirable que le texte latin soit accompagné par des textes autorisés en français et en anglais. Cette procédure a été suivie, si je m'en souviens correctement, en plusieurs occasions dans le cas de la France et de l'Angleterre avec succès. Je quitterai Rome samedi; jusqu'à ce jour je suis entièrement à la disposition de Votre Eminence.

A l'occasion de cette lettre et des réponses précédemment données par le gouvernement niant que celui-ci ait engagé par l'entremise des membres catholiques qui en font partie, des négociations avec Rome, l'honorable sénateur Landry a posé les questions suivantes:

1. Si les mots "sur la demande urgente des catholiques membres du gouvernement" peuvent, dans l'espèce, s'appliquer à d'autre gouvernement qu'au gouvernement dont l'honorable Sir Wilfrid Laurier est le premier ministre?

2. Si M. Russell dit vrai quand il affirme qu'il est rendu à Rome sur la demande des membres catholiques du gouvernement?

3. Si M. Russell dit vrai quand il affirme qu'il s'est déjà, auparavant, présenté au Secrétaire d'Etat, au nom des même membres catholique du gouvernement?

4. Si M. Russell dit vrai quand il réaffirme qu'il est tout particulièrement demandé d'aller à Rome par les catholique membres du gouvereement qu'il représente?

5. Si M. Russell dit vrai quand il affirme que ceux qu'il représente demeurant loin de Rome ne savent au juste quoi faire pour remplir leur devoir au Saint-Siège?

6. Si M. Russell dit vrai quand il affirme que les mandataires (les catholiques membres du gouvernement) ont pensé qu'ils manqueraient à leur devoir vis-à-vis de Sa Sainteté s'ils n'élevaient jusqu'à Elle leurs représentations respectueuses?

7. Si M. Russell dit vrai quand il affirme que les catholiques membres du gouvernement l'ont prié d'insister sur ce fait que la condamnation actuelle des concessions déjà faites dans la question des écoles rendraient impossible toute concession future?

8. Si M. Russell dit la vérité quand il affirme que ses instructions l'enjoignent de renouveler la demande qu'il a déjà faite de la nomination d'un délégnè permanent?

9. Si M. Russell dit la vérité, comment concilier les réponses données jusqu'à ce jour au Sénat par quelques membres du gouvernement avec des assertions si contradictoires?

10. Si M. Russell ne dit pas la vérité, est-ce l'intention du gouvernement de continuer à se servir d'un homme dont il est obligé de désavouer les assertions?

A ces questiont, le gouvernement a positivement refusé de répondre. L'honorable M. Scott a prétexté qu'il ne connaissait pas M. Russell et qu'il n'avait jamais vu la lettre. Ce n'était pas bien brave, ni bien franc, hélas!

Aux communes, M. Laurier a fait à la même question, la même réponse.

D'une autre part, le gouvernement a refusé, au Sénat, de désavouer M. Russell, sa lettre et la qualité qu'il prend dans cette lettre.

LE MOIS DE MARIE

C'est à Rome, au centre même de l'Eglise, qu'un Père Jésuite, nommé le Père Lalomia, a eu l'heureuse inspiration d'établir le Mois de Marie pour les enfants et les jeunes gens de la Congrégation de la Ste-Vierge. C'était au milieu du siècle dernier, il y a un peu plus de cent ans. De Rome, cette excellente dévotion se répandit promptement dans le monde entier. En l'année 1815, le saint pape Pie VII l'aprouva solennement.

Pour encourager les fidèles à faire le Mois de Marie, Pie VII accorda à tous ceux qui honoraient particulièrement la Sainte Vierge pendant ce mois, trois cent jours *d'indulgences*. Il accorda, en outre, indulgence plénière à ceux qui communieraient pieusement, au moins une fois, en l'honneur de la Sainte Vierge, dans le courant du mois. On peut garder ces indulgences pour soi ou bien les appliquer aux pauvres âmes du purgatoire.

C'est surtout depuis trente ou quarante ans que le mois de Marie a été fêté avec le plus de zèle et d'entrain. Aujourd'hui il n'y a pas un pays au monde où les fidèles ne célèbrent avec amour le mois de la bonne Vierge.

N'est-il pas bien consolant de prendre sa part à cet immense concert de prières et de louanges qui, de tous les coins de la terre, s'élève ainsi jusqu'au trône de la Reine des Cieux, chacun des jours du mois de mai?

L'aurore du beau mois consacré particulièrement à Marie nous invite, en effet, à chanter un hymne de joie, comme l'aurore de la saison printanière invite les oiseaux des champs à faire entendre leurs gazouillements harmonieux.

Je vous salue, ô Marie, *fleur des champs, lis de la vallée*, lis sans tache qui, éclairé par le Soleil de justice, avez grandi sous ses feux, et, arrosé des eaux de la sagesse, avez eu de merveilleux accroissements.

Je vous salue, Marie, *rose mystique*, qui réjouissez la terre de votre céleste éclat, dont la vue console ceux qui pleurent, dont le doux parfum ranime ceux qui chancellent.

Je vous salue, ô Marie, *jardin fermé*, dans lequel le Seigneur a planté les fleurs précieuses qui ornent l'Eglise et le paradis: *fontaine scellée*, d'où a jailli l'Amour infini et éternel.

Je vous salue, Marie *Douce colombe*, qui avez donné au monde le rameau d'olivier, le Prince de la paix

Je vous salue, Marie, noble *tige de Jessé*, pour qui s'est réalisé cette parole de l'Evangile: "Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur."

Je vous salue, Vierge incomparable, *Mère du bel amour*, gloire de l'humanité, reine de l'univers et délices de la cour céleste.

(*La Semaine Religieuse*).

ELLE GAGNE 39 LIVRES

Experience de Melle Flora Ferguson, de Sydney, N. E.

Souffrant pendant cinq ans d'une impotence presque complete—Elle prit de nombreux remèdes sans aucun résultat—Elle est ramenée à la santé par les Pilules Roses du Dr Williams.

Du Reporter, de Sydney, N. E.

Plusieurs de nos lecteurs, surtout ceux de Sydney et des environs, se souviendront de la personne dont il est question dans cet article, ayant connu Mlle. Ferguson dans le temps qu'elle demeurait à Hardwood Hill, sur les confins de la ville. De 1890 à 1895, elle était en proie à la maladie, et au lieu d'être comme autrefois une jeune fille pleine de vie et de santé, elle était tombée dans l'abattement de plus complet. Au printemps de 1895, elle quitta la maison pour rejoindre aux Etats-Unis, une de ses sœurs et d'autres parents, d'ans l'espoir qu'un changement de climat lui ferait du bien. Elle y fut soignée par des médecins, mais sans succès; au contraire, son état empirait toujours, et elle passa la plus grande partie de son temps chez sa sœur dans l'ennui et l'inaction. Ses parents venaient la voir et se disaient d'un air de pitié: "Pauvre Flora, elle n'en a pas pour longtemps." Depuis le commencement de sa maladie jusqu'au temps où elle commença à prendre la première boite des Pilules Roses du Dr Williams, elle avait pris plus de vingt remèdes différents, les uns prescrits par les médecins, d'autres achetés chez les pharmaciens. Sur les conseils d'une de ses amies, elle résolut d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et demanda à sa sœur de lui en acheter une boite. Elle les prit en se conformant fidèlement à la recette.

De jour en jour son état s'améliora, son courage se réveilla, et au bout de quelques semaines elle se rendit à pied au bureau de poste, éloigné d'un mille, et retourna à pied chez elle. Mlle Ferguson continua le même remède jusqu'à concurrence de huit boites, et alors elle était parfaitement rétablie et au comble du bonheur. Elle avait regagné la santé et la force de jadis. La maladie l'avait décharnée au point que son poids était réduit à 102 livres, et après avoir achevé la dernière boîte, elle pesait 141 livres. Il y a un mois, elle se présenta au bureau de l'éditeur de ce journal, pour prendre un abonnement et donner son adresse à Arlington, Mass. Au cours de son entretien avec M. W. A. Richardson, l'éditeur, elle mit celui-ci au courant des faits que nous venons de relater, et ce fut avec une visible satisfaction qu'elle proposa de les communiquer au public, afin de faire savoir à tout le monde de quelle manière les Pilules Roses du Dr Williams l'avaient arrachée à la mort, pour lui rendre le plus grand des biens, la santé.

Grande fut sa surprise, car il l'avait connue à Sydney; il savait combien son état était pitoyable, et ce changement inespéré était plus que suffisant pour le remplir d'étonnement.

On peut vérifier les faits cidessus en écrivant à Mlle Ferguson, 16 Rue Henderson, Arlington, Mass.; à l'éditdeur du "Island Reporter" N. E., ou à une des connaissances de Mlle Ferguson, Hardwood Hill, Sydney.

—Une bonne maison à louer à bon marché; s'adresser à nos bureaux.

DECES

A St-Pierre le 30 avril M. P. A Taschereau greffier de la cour de comté à l'âge de 52 ans.

En cette ville le 3 courant M. V. Beaupre à l'âge de 82 ans. Le défunt était le père de M. Victor Beaupré de Gleichen et de M. Elzéar Beaupré de cette ville.

Vente de proprietes de valeur en vertu d'hypotheque

Par et en vertu d'un pouvoir de vente contenu dans un acte d'hypothèque qui sera produit lors de la vente, le terrain ci-après décrit sera offert en vente aux enchères publiques par John Campbell Currie encanteur à ses salles d'encan No. 270. Avenue du Portage en la cité de Winnipe,g jeudi le 2ième jour de juin 1898 à midi, savoir;

Ce certain morceau de terre situé et étant dans la ville de St-Boniface Province de Manitoba composé lot du numéro cinq cents trente deux (532) subdivision du lot soixante-Seize (76). Arpentage du Gouvernement de la Puissance de la Paroisse de St-Boniface, d'après un plan faits par George Mc-Phillips arpenteur de la Puissance et enregistré au Bureau des titres fonciers à Winnipeg sous le numéro soixante-quatre (14).

Cette propriété est située sur le côté sud de la Rue LaVerandrye dans St-Boniface a une distance d'un Block de la partie commerciale de la ville.

Les vendeurs sont informés que sur la dite propriété se trouve un bon carré de maison n'étant pas tout a fait fini, sollage en pierre et couverte en bardeau.

Vingt pour cent du prix d'achat devra être payé lors de la vente.

De plus amples détails quant aux termes et conditions de la vente seront donnés le jour de la vente ou sur demande.

MULOCK & ROBARTS,
Solliciteurs des vendeurs,
469 rue Main, Winnipeg.

Daté ce 12 avril, A. D. 1898, 97-12

AVIS

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir un acte constituant la Compagnie d'assurance contre l'incendie la Victoria, avec pouvoir de faire des opérations d'assurance contre l'incendie, et avec tels autres pouvoirs ordinairement conférés à telles compagnies. Le siège d'affaires de la compagnie sera en la cité de Montréal.

HATTON ET McLENNAN,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 22 décembre 1897. 23-3-9.

EMPLOI DEMANDE

2 INSTITUTRICES DIPLOMÉES de l'Ecole Normale Laval, de Québec, pour Ecole Modèle française et anglaise, pouvant enseigner le piano, et munies des meilleures références, demandent places d'institutrices dans un village.

S'adresser à

MELLE MARIE E. POITRAS,
St-Gabriel de Brandon,
16-3 3m Co. de Berthier, P. Q.

Chronique Locale

—La farine a subi encore une hausse de 40 cts hier.

—Un cultivateur du Portage la Prairie a vendu son blé $1.50 le minot.

—M. Victor Beaupré, de Gleichen, est à Winnipeg depuis quelques jours.

—On doit prendre plus de précautions lorsque l'on fait bruler les débris de jardin.

—Mde L. J. Collin doit partir demain pour un voyage dans la province de Québec.

—M. l'abbé Cloutier est de retour de son voyage dans la Province de Québec.

—M. Roger Marion M. P. P., est parti la semaine dernière avec sa famille pour Oak Lake.

—Les ingénieurs ont commencé à arpenter le chemin pour le South Eastern de puis hier.

—Pour impressions de toutes sortes, à bon marché, adressez-vous à l'Imprimerie du *Manitoba.*

—Le Rév. Père George, O. M. I., est en cette ville, et il a fait le sermon hier soir à la cathédrale.

—On demande immédiatement 15 garçons de 15 à 38 ans pour apprendre un métier s'adresser à nos Bureaux

Venant d'être recu du tabac canadien et des chaussures qui seront vendus à prix réduit. Telesphore Pelletier.

—Plusieurs bycyclistes ont payé l'amende à Winnipeg, la semaine dernière parce qu'il n'avait pas de lanternes à leurs bycicle.

—Le détachement de soldats venant de la province de Québec, en route pour le Yukon, est passé à Winnipeg dimanche dernier.

—A sa dernière séance le conseil a passé une résolution enjoignant au chef de police de faire observer le règlement des bicycles sur les trottoirs. Avis aux intéressés.

—Dimanche prochain à 4 heures il y aura bénédiction de la première pierre du nouveau couvent des RR. SS. du St-Nom de Jésus et Marie par Sa grandeur Mgr Ritchot.

—Jeudi dernier, St-Boniface a eu deux commencements d'incendie. En premier lieu le feu a pris aux étables de M. Alberic Petrin et le second à la fabrique de laine on a pu maitriser les flammes avant trop de dommages.

—Venant d'arriver un stock de séparateurs Alpha de Laval et Empire, machine indispensable aux cultivateurs qui veulent mettre à profit l'industrie laitière conditions très facile et a bon marché. Ed. Guilbault, marchant.

LA CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les maladies nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé par le desir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal.

W. A. Noyes, 820 Powers' Block, Rochester, N. Y. 3-11-6m.

AVIS.

Je donne avis par le présent, que j'ai été reconnue par la cour exécutrice des biens et effets de feu Jean Baptiste Germain Brousseau. Tous comptes contre le dit J. B. G. Brousseau devront m'être présentés dans les trente (30) jours qui suivront cet avis et tout montant qui lui serait du devra m'être payé dans le même délai.

St. Boniface 27 Avril 1898.

ROSALIE BROUSSEAU.

4 ins.

CHEMIN DE FER NORTHERN PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord, Lisez en montant. Fret No. 155 quotidien.	Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud, Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Fret No. 154 quotidien.
8.10a	3.00p	0	Winnipeg	11.45a	6.45p
8.15a	2.49p	3.0	*Jonction Portage	11.57a	7.00p
7.50a	2.33p	9.3	*St. Norbert	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	*Cartier	12.24p	7.39p
6.59a	2.00p	23.5	*Ste. Agathe	12.42p	8.05p
6.23a	1.51p	27.4	*Union Point	12.51p	8.17p
5.53a	1.38p	32.5	*Silver Plains	1.03p	8.34p
5.28a	1.20p	40.4	Morris	1.20p	9.00p
4.52a	1.06p	46.8	St. Jean	1.34p	9.22p
3.30a	12.46p	56.0	Letalier	1.55p	9.55p
2.30a	12.20p	65.0	Emerson	2.15p	11.00p
8.35p	12.10p	68.1	Pembina	2.30p	11.45p
11.40a	8.45a	168	Grand Forks	5.55p	7.55a
	5.05a	223	Winnipeg Junction	9.40p	5.00p
	7.30a	453	Duluth	8.00a	
	8.30a	470	Minnéapolis	6.40a	
	8.00a	481	St. Paul	7.10a	
	10.30a	883	Chicago	9.35a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Allant Est, Lisez en montant. Fret No 130.	Ex. No. 128 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 127 Lundi, mercredi, vend.	Fret No. 129
8.30a	3.00p		Winnipeg	11.45a	6.45p
8.30p	1.05p		Morris	1.30p	7.00a
7.35p	12.43p	10	*Lowe Farm	1.53p	8.44a
6.34p	12.18p	21.2	*Myrtle	2.18p	9.31a
6.04p	12.08p	25.9	Roland	2.29p	9.50a
5.27p	11.51a	33.5	*Rosebank	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	Miami	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	*Deerwood	3.22p	11.44a
3.28p	11.04a	54.1	*Altamont	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	Somerset	3.52p	12.51p
2.08p	10.32a	68.4	*Swan Lake	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	*Indian Springs	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	*Mariapolis	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	*Greenway	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	Baldur	5.01p	3.25p
11.02a	9.17a	102	Belmont	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	*Hilton	5.40p	4.53p
9.45a	8.43a	117.3	*Ashdown	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	Wawanesa	6.03p	5.47p
8.54a	8.28a	123	*Elliotts	6.12p	6.04p
8.29a	8.14a	129.5	Rounthwaite	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	*Martinville	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	Brandon	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrête à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant, Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est, Lisez en montant, Train mixte No. 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		Winnipeg	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	*Portage Junction	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	*St. Charles	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	*Headingly	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	*White Plains	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	*Gravel Pit Spur	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	*La Salle Tank	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	*Eustache	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	*Oakville	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	*Curtis	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	Portage-la-Prairie	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général, Winnipeg.
AGENCE DE LA VILLE,
486 rue Principale, Winnipeg.
CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets,
A. G. R. P. et T., St. Paul.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba.* L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

L'incubation artificielle

Beaucoup d'éleveurs de volailles se servent maintenant d'incubateurs pour faire éclore leurs poulets, c'est pourquoi nous avons cru que les remarques suivantes à ce sujet ne manqueraient pas d'intérêt ; elle sont d'une autorité en la matière :

C'est une assez grande déception pour celui qui compte à son incubateur plusieurs douzaines d'œufs et qui au bout de 21 jours ne voit pas de poulets apparaître. Cela peut dépendre de plusieurs causes. La première et la plus commune c'est que les œufs ne sont pas frais, les vieux œufs ne sont pas propres à l'incubation et ceux qui donnent des poulets, les donnent plus tard que les œufs frais. La seconde cause de retard dans l'éclosion est la température qui n'a pas été proportionnée convenablement. Si cette température est trop élevée, les poulets mourront dans la coquille, si elle est trop basse, ils mourront aussi. Le manque d'humidité pour les œufs est aussi fatal, surtout s'ils sont soumis à une trop forte température. Supposons, par exemple, qu'il faille 1000 degrés de chaleur pour faire éclore les œufs, s'ils en ont 50 degrés par jour, les poulets viendront au bout de la vingtième journée ; s'ils n'en reçoivent que 40 degrés ils n'écloront qu'au bout de la vingt-cinquième journée, jusqu'à ce que finalement, si la température s'abaisse, ils n'écloront pas du tout.

Naturellement, nous faisons là une supposition pour faire bien comprendre la nécessité de maintenir une température convenable. Il faut au moins 102 degrés pour commencer l'incubation, et ensuite cette température peut varier entre 101 degrés et 104 degrés ; c'est-à-dire qu'elle ne doit pas descendre plus bas que 101 degrés ni s'élever à plus de 104 degrés. Il est prouvé que la température moyenne de 103 degrés est la plus convenable, c'est celle qui a donné les meilleurs résultats. Il va sans dire que le thermomètre qui doit guider l'incubation doit être bon, il serait nécessaire de le rectifier, s'il ne marquait pas correctement. La chose est assez facile à faire, il n'y a qu'à prendre une poule et mettre l'instrument sous une aile pour prendre la température. Cette température doit être de 104 degrés qui est la température normale. Si le thermomètre ne marque que 102 degrés, il n'est pas correct et il faut alors rectifier, c'est-à-dire prendre cette température de 102 degrés. Une poule qui ne couve pas donne la même température qu'une poule couveuse.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 10 Mai 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Biftek, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli,"	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 00	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20
LÉGUMES.		
Patates, par minot	0 40	à 0 45
Choux, par 100	1 50	à 2 50
Ognons, par minot	1 00	à 1 50
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 85	à 0 90
Avoine, par minot	0 35	à 0 40
Orge "	0 20	à 0 25
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Manitoba XXXX	1 25	
" Superieure XXXX	1 50	
" National Baker	1 70	
" Strong Baker	1 90	
" Roller Process	2 10	
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 25	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 00	à 4 50
Charbon dur	8 50	à 9 00
Charbon mou	4 25	à 0 00
FOIN.		
Foin de prairie	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	7 00	à 8 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 35	à 0 40
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 00	à 0 05
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 10
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 6 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 80	à 0 90
Avoine, le minot	0 25	à 0 30
Orge, le minot	0 30	à 0 35
POISSON.		
Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	54 00
2ème " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème "	35 00